

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**de SAINT MAURICE D'IBIE**  
**du 2 avril 2021**

*Monsieur Pierre-Henri CHANAL, Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 19h 13, à la salle polyvalente de Saint Maurice d'Ibie en raison de la pandémie de la Covid 19.*

*Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint.*

*Sont présents Mathieu ANDRÉ, Sharon ARSAC, Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Philippe LOMBARDO, Florian THIBON, Sébastien DUMEZ, Sylvie OZIL-HUBSCHER, Françoise HERPIN, Agnès GOLFIER.*

*Serge VALLOS est absent et a donné procuration à Sylvie OZIL-HUBSCHER.*

*Il demande si quelqu'un s'oppose à la séance à huis clos. Personne ne s'oppose.*

*Il demande un secrétaire de séance et propose Sylvie OZIL-HUBSCHER qui accepte. Le Conseil Municipal donne son accord.*

*Il rappelle l'ordre du jour :*

*1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021*

*2) Affaires budgétaires :*

- budget primitif*
- compte de gestion*
- compte administratif*
- affectations des résultats.*

*3) Eclairage public : coupure de l'éclairage public une partie de la nuit.*

*4) Questions diverses et informations diverses*

**1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021.**

*Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

## **2) Affaires budgétaires**

### **Délibération N° 01a-02/04/2021**

*Monsieur le Maire présente le compte de gestion et le compte administratif 2020 ainsi que l'affectation des résultats, identiques et validés par Monsieur le trésorier public.*

*La section de fonctionnement présente un excédent de 53 062.97 € et propose de le reporter.*

*La section d'investissement présente un déficit de 14 413.12 € et propose de le reporter.*

*Les « restes à réaliser » présente un excédent de 33 541.00 € qui viendra alimenter la section d'investissement.*

*Monsieur le Maire quitte la séance, la présidence du Conseil Municipal étant par Agnès GOLFIER, deuxième adjointe, qui met au vote la délibération.*

***Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion, le compte administratif ainsi que l'affectation des résultats.***

*Monsieur le Maire rejoint la séance du Conseil et reprend la présidence de séance.*

### **Délibération N° 01b-02/04/2021**

*A partir de ces résultats, Monsieur le Maire présente la délibération du budget primitif.*

*Le budget primitif 2021 de la commune affiche :*

- pour la section de fonctionnement, un montant total de 258 399,97 €
- pour la section d'investissement, un montant total de 102 330,12 €

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité,***

*Le budget primitif de la Commune pour 2021*

### **Délibération N° 01c-02/04/2021**

*Monsieur le Maire propose de n'appliquer aucune augmentation des taux de fiscalité pour l'année 2021 compte tenu des difficultés rencontrées par l'ensemble des agents économiques en raison de la pandémie de la « Covid 19 ». Pour information, le taux de la taxe foncière « bâti » est différent compte tenu de la réforme de la fiscalité locale.*

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide***

- d'appliquer, pour l'année 2021, des taux identiques à ceux de l'année 2020. En tenant compte de la nouvelle réforme de la fiscalité locale, les taux sont les suivants :
- Taxe foncière bâti .....26.40 %
- Taxe foncière non bâti .....66,10 %

### **3) Eclairage public**

#### **Délibération N° 02-02/04/2021**

*Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de la consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.*

*Pour cela, il convient d'installer des horloges astronomiques sur le système d'éclairage public de la commune. Le devis établi par le SDE 07 (syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche) s'élève à 4052.22 euros au total, la part communale s'élevant quant à elle à 1688.42 euros.*

*Ce type d'investissement est amorti généralement au bout de 7 ans.*

*Par ailleurs, Florian THIBON et Mathieu ANDRÉ, conseillers délégués à l'environnement, ont consulté plusieurs communes afin de connaître leurs retours d'expériences. Il apparaît que la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit n'a pas d'incidence négative en matière de sécurité.*

*Monsieur le Maire propose donc, pour un développement durable et une biodiversité protégée, l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit. Un arrêté municipal en précisera les modalités.*

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une contre, décide***

- *de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, pour un développement durable et une biodiversité protégée.*
- *charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté précisant les modalités de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.*

### **4) Questions diverses et informations diverses**

*Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que*

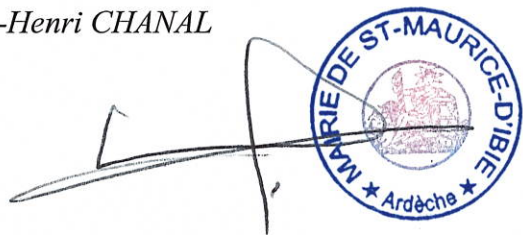
- *les chevaux et autres animaux de ferme sont interdits sur le pré communal. Un arrêté sera pris en ce sens*
- *les travaux de nettoyage de la « Gourmandie » commenceront dès le samedi 3 avril 2021. Après ce nettoyage, le géomètre expert délimitera la parcelle à acheter par la commune. L'étude de l'aire de covoiturage constituera un deuxième temps.*
- *la borne incendie prévue au quartier Reboul pose quelques problèmes. Il faut trouver un espace sécurisé avec un débit suffisant. Actuellement, le service des routes du département, le SDIS (les pompiers) et la Saur sont en réflexion.*
- *la gestion des logement communaux ne se fera pas sous forme de contrat annuel avec une agence attitrée mais plutôt sous la forme de paiement de prestations à une agence immobilière, à la demande, chaque fois qu'un locataire partira. Cette solution paraît plus économique et répond parfaitement à nos besoins.*
- *le projet d'étude sur le chauffage des trois logements communaux est lancé. Le coût sera quasiment nul si le résultat montre qu'il n'y a pas un gain certain à l'opération, le SDE 07 et les subventions couvrant 90% de la dépense.*

*Madame Françoise HERPIN prend la parole pour alerter sur le fait que des habitants se plaignent que de trop nombreuses déjections canines souillent les rues du village et des Salelles.  
La décision est prise de communiquer sur le sujet dans le prochain bulletin municipal.*

*N'ayant plus de question, Monsieur le Maire clos le conseil municipal à 19h54.*

*Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 12 avril 2021*

*Pierre-Henri CHANAL  
Maire*

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Chanal', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST-MAURICE-D'IBIE' around the top edge and 'Ardèche' at the bottom, with a small emblem in the center.